Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260915-DB_2026_59-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le Quinze Septembre à Dix-huit Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Tréveneuc sous la Présidence de SERANDOUR Marcel, Maire.

PRÉSENTS : BIGOURIE Séverine, CHAMPAGNE Isabelle, CHARTIER Pierre-Yves, CLOCHET Jean-Jacques, DESPOIX Maryse, DRILLET Alain, ESCANDE Bernard, GOULVEN Amélie, HIRIGOYEN Julie, KERVOËL Annick, PELLAN Nicolas, SERANDOUR Marcel, SZYSZKA-COLLARD Sandrine et SZYSZKA Jean-Lou

ABSENTS REPRESENTES : LE ROUX Marie, procuration à SZYSZKA-COLLARD Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CLOCHET Jean-Jacques

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes par Marcel SERANDOUR.

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation :
LE 10/09/2026

Délibération DB-2026-59

AVIS MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLUI

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 et suivants relatifs à procédure de modification simplifiée des plans locaux d'urbanisme (dans leur version antérieure à la Loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement, dite Loi « Huwart » ;
VU le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à Saint-Brieuc Armor Agglomération en date du 27 mars 2017 ;
VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) de Saint-Brieuc Armor Agglomération approuvé par délibération en date du 26 juin 2025 ;
VU l'arrêté de M. le Président de l'Agglomération n°007-2026 en date du 9 mars 2026, engageant la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;
CONSIDERANT le dossier de PLUi de Saint Brieuc Armor Agglomération notifié à chaque commune membre de Saint-Brieuc Armor Agglomération, ainsi qu'aux personnes publiques associées le 12 juin 2026 ;
CONSIDERANT qu'il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
14	1	

DÉCIDE :

- ✓ **D'EMETTRE** un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLUi notifié le 12 juin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260915-DB_2026_59-DE

- ✓ **D'ADJOINDRE** à son avis les remarques, demandes de précisions et adaptations suivantes :
  - ➢ Rapport de présentation PLUi/Livret 2 : justification des choix, page 42 :
    - o Modifier le nom « *Atelier relais - Le coin des Mâlins* » par « ***Atelier relais – La station*** »
  - ➢ OAP Sectorielles Tréveneuc, page 16 :
- ✓ Modifier « *L'accès se fera par la voie du complexe intergénérationnel* » par « ***L'accès principal se fera par la rue de Kerezen et l'accès secondaire par l'allée de l'Ergan*** ».

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques CLOCHET

Le Maire,
Marcel SERANDOUR

MAIRIE DE TRÉVENEUC (Côtes-d'Armor)